

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 20 JUILLET 2017

Nombre de membres

En exercice : 54
Présents : 29
Votants : 37
Suffrages exprimés : 37

Vote

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation

13 AVRIL 2017

**Date de transmission
en sous-préfecture**

.....

Date d'affichage

.....

Délibération

N° 2017-15

Contrôle de légalité

L'an deux mille dix-sept, le vingt juillet à neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni à Sauvian, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Nataly DARTIGUELONGUE, Gilles D'ETTORE, Michel FARENC, Sébastien FREY, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Jean-Pierre LAMBERT, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Michèle MILLER, Hervé OBIOLS, Jean-Pierre PEREZ, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Daniel RENAUD, Florence TAILLADE, Luc ZENON, conseillères et conseillers syndicaux.

Absents excusés représentés par mandats : Mesdames, Messieurs, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Rémi BOUYALA, Pascale LAUGÉ, Robert MENARD, Stéphane PEPIN-BONET, Christophe THOMAS, conseillères et conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Madame et Messieurs, Nataly DARTIGUELONGUE, Dominique BIGARI, Gilles D'ETTORE, Gérard GAUTIER, Didier BRESSON, Sébastien FREY, Yannick ALLEGRE, conseillère et conseillers syndicaux.

Présents suppléants : Monsieur Claude GEISEN, conseiller syndical suppléant.

Absents excusés suppléés : Monsieur Guy COMBES, conseiller syndical.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Gérard BARRAU, Alain BIOLA, Gérard BOYER, Bruno ENJALBERT, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Robert GAIRAUD, Michel HERAIL, Stéphane HUGONNET, Jacques LIBRETTI, Jean-Claude MARCHI, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAUD, Edgar SICARD, Patrick SOL, Philippe VIDAL, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Yann LLOPIS.

**OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A
– DIRECTEUR ADJOINT**

Rapporteur : Le Président

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des emplois ;

Considérant les missions dévolues au SCOT, il est apparu nécessaire de recruter un attaché territorial afin d'exercer les fonctions de directeur adjoint / chef de projet. Pour ce faire un jury a été organisé suite à un appel à candidatures. En l'absence de candidature de fonctionnaire correspondant aux exigences du poste et compte tenu du profil spécifique recherché, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un attaché contractuel pour 3 ans ; et ce en application de l'article 3-3-2° de la loi susvisée.

De formation bac + 5 en urbanisme et environnement et fort d'une expérience significative en collectivité territoriale, le titulaire du poste sera chargé principalement de :

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

- Piloter les procédures de modification du SCOT et plus particulièrement la procédure de révision générale en cours ;
- Codiriger le suivi du SCOT ;
- Animer la concertation et encadrer la communication autour du SCOT ;
- Appuyer la direction : prise en charge de dossiers ou projets relatifs à la gestion transversale du Syndicat ;
- Coordonner et piloter une équipe du Syndicat.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux. Elle sera augmentée du régime indemnitaire instauré par l'assemblée délibérante et prévu pour l'emploi de directeur adjoint.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Ceci exposé, il vous est proposé de :

- **D'AUTORISER** le recrutement pour 3 ans d'un contractuel de catégorie A ;
- **DE FIXER** sa rémunération par référence à l'indice brut 551 correspondant au 5^{ème} échelon de la grille indiciaire des attachés territoriaux, augmentée du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité Syndical, **PREND ACTE** de cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Sauvian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

